

Liberté Égalité Fraternité

Commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les Harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie (CNIH)

La Présidente

Le Secrétaire de séance

Procès-verbal de la commission réparation restreinte de la CNIH

Le 16 octobre 2025 s'est réunie la Commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les Harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie sous la présidence de Françoise Dumas.

Étaient présents à cette réunion les membres de la commission ainsi que le représentant de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre (ONaCVG) mentionnés dans l'annexe 1.

À l'occasion de cette réunion, la commission a statué sur :

- 1. <u>La réparation principale</u> en vertu de la loi n° 2022-229 du 23 février 2022 et des décrets n° 2022-394 du 18 mars 2022 et n° 2023-890 du 21 septembre 2023
 - 851 dossiers ont été présentés;
 - **649 dossiers** assortis d'un avis favorable de l'ONaCVG conformément à la liste jointe en annexe 2 pour un montant total de réparation s'élevant à **4 827 000** euros ;
 - 202 dossiers assortis d'un avis défavorable;
 - **213 recours gracieux** assortis d'un avis favorable correspondant à un montant de **1 361 000** euros.

Ces **649** dossiers dont ces **202** recours gracieux ont été validés et peuvent donc faire l'objet d'un paiement.

CNIH 20, avenue de Ségur 75007 PARIS

- 2. <u>La réparation complémentaire</u> concernant les Harkis et leurs familles qui ont séjourné au camp de Bias et de Saint-Maurice-l'Ardoise en vertu du décret n° 2025-256 du 20 mars 2025 portant modification du barème fixé à l'article 9 du décret n° 2022-394 du 18 mars 2022
 - 24 dossiers ont été présentés ;
 - **24 dossiers** assortis d'un avis favorable de l'ONaCVG conformément à la liste jointe en annexe 3 pour un montant total de réparation s'élevant à **197 000** euros.

Ces 24 dossiers ont été validés et peuvent donc faire l'objet d'un paiement.

Copie:

Mme la directrice générale de l'ONaCVG

Le secrétaire de séance

Denis MONDON Avocat général honoraire à la Cour de cassation La Présidente

Françoise DUMAS
Députée honoraire, ancienne présidente

de la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale